



## **Assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social : le mépris doit cesser !**

La situation des assistant.e.s et conseillère..s techniques de service social se dégrade d'année en année : hausse des besoins sans création de postes, exclusion du Complément de Traitement Indiciaire, proratisation des primes REP et REP+, remboursement des frais de déplacements insuffisants, salaires non-revalorisés malgré la forte inflation, la place du service social dans les EPLE menacée : jamais la situation n'a été si grave en terme de mal-être au travail, d'épuisement professionnel et de maltraitance institutionnelle !

### **Salaires, postes, conditions de travail : ça ne peut plus durer !**

Lors de son discours de politique générale, le Premier Ministre a affiché des priorités fortes : la protection de l'enfance, la santé psychologique des élèves, le harcèlement scolaire, soit des missions sur lesquelles les personnels sociaux sont en première ligne chaque jour et reconnus dans les établissements comme personnel central et indispensable sur ces questions. Pourtant, une fois de plus, une fois de trop, les personnels sociaux sont oubliés de toute annonce de revalorisation salariale et de création de postes. Dans le même temps, les infirmières scolaires dont le binôme avec les assistant.e.s de service social.e.s scolaires n'est plus à démontrer se voient justement revaloriser à hauteur de 200 euros mensuel, une prime de 800 euros et des créations de postes. Si nous ne pouvons que saluer ces annonces pour nos collègues, il est parfaitement inacceptable qu'une fois de plus les personnels sociaux soient oubliés et méprisés à ce point !

**Nos organisations appellent l'ensemble des assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur à une journée nationale de mobilisation à Paris le vendredi 22 mars, jour où est prévu un groupe de travail au sujet de la revalorisation des personnels sociaux pour exiger :**

- **La revalorisation des grilles indiciaires à hauteur de la catégorie A Type pour les AS et A+ pour les CTSS : la grille des AS est la plus basse de toutes les catégories A de l'EN : 81 points d'indice de différence avec celle des infirmières soit 400€ brut de moins par mois au dernier échelon du 1<sup>er</sup> grade, 470€/mois avec celui du second grade. Quant aux grilles des CT, elles sont inférieures à celles des CPE qu'il s'agisse du 1<sup>er</sup> grade ou du second (au dernier échelon du second grade : 694€ d'écart par mois !)**
- **L'attribution du CTI (49 points d'indice soit une augmentation de salaire de 189€ net/mois)**
- **Le refus du salaire au mérite**
- **L'abandon de la proratisation des indemnités REP/REP+**
- **L'intégration de l'IFSE au traitement**
- **Le maintien et la valorisation des services sociaux, assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social au sein du Ministère de l'Éducation nationale, sans aucune restructuration en équipe médico-sociale**
- **Une création massive de postes dans les 3 services sociaux : en faveur des élèves, étudiants et personnels**
- **La création d'un service social spécifique au 1<sup>er</sup> degré avec un encadrement, des moyens, des formations dédiées**
- **La promotion automatique dès lors que les conditions réglementaires sont réunies et de manière transitoire des taux de promotions significativement augmentés pour permettre un déroulé de carrière rapide sur deux grades pour toutes et tous sans notion de mérite**
- **Une enveloppe de frais de déplacement à la hauteur des besoins ainsi que la revalorisation de ces frais**